

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil onze, le **23 MARS**, le Conseil Municipal de la Commune de Saint - Gaudent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur ORDONNEAU G, MAIRE.

**Date de Convocation** : 14 MARS 2011

**PRESENTS** : ORDONNEAU G, GUICHARD M,  
CHAUSSONNAUD E VINCENT J, GENDREAU J-M,  
BARRUSSEAU J-P, MURIE A,  
VIGNAUUD Y, SKORACKI B.

**EXCUSE** : LAFOND I, COLAS J.

**SECRETAIRE** : GUICHARD M

Nombre de Conseillers :11 Présents : 9 VOTANTS :9

**1 ère Délibération**

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2010**  
**dressés par le Receveur Municipal**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets et décisions modificatives de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés Par le Receveur accompagnés de l'état de l'actif, l'état des restes à réaliser et l'état des reste à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010 ;Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il à procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1/01/2010 au 31/12/2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes : CCAS
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**2 ème Délibération**

**CONVENTION AVEC VIENNE-SERVICES**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention à signer entre la Commune de SAINT-GAUDENT et le Syndicat Mixte des Communes de la Vienne et leurs groupement « VIENNE-SERVICES ».

Cette convention a pour but de définir les modalités de la maintenance et de l'assistance proposées par Vienne-Services pour le fonctionnement informatique de la Collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention proposée par VIENNE-SERVICES

### 3<sup>ème</sup> Délibération

#### REMBOURSEMENT COTISATION CNP

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune cotise auprès de la CNP Assurance pour son personnel. Il signale que la prime réelle pour les années 2009 et 2010 était moins élevée que l'estimation demandée.

Monsieur le Maire fait savoir que l'assurance se propose de rembourser le trop versé par la Commune à la CNP

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le remboursement proposé soit un chèque de 69 € pour l'année 2010 et un chèque de 101 € pour l'année 2011 (total 170 €).

### 4<sup>ème</sup> Délibération

#### VOTE BUDGET UNIQUE DU C.C.A.S

Équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 2 195.15 €

### 5<sup>ème</sup> Délibération

#### VOTE BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE

Le budget Communal est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 300 304.80 € et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 170 605.08 €

Les opérations d'investissement sont les suivantes

Travaux Voirie : revêtement chaussée- aménagement trottoir

Travaux bâtiments : chauffage foyer

Matériels divers : rouleau palpeur, mobilier foyer

Aménagement et embellissement place Foyer Rural

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire      La Secrétaire      Les Membres du Conseil Municipal